

Deuxième séance, mercredi 24 mai 2023

Présidence de Nadia Savary-Moser (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|--------------------|---|------------------|---|
| 2022-DFIN-43 | Comptes de l'Etat | Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2022-CE-279 | Rapport d'activité | Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2022-DFIN-43 | Comptes de l'Etat | Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2022-CE-279 | Rapport d'activité | Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2022-CE-279 | Rapport d'activité | Relations extérieures | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2023-GC-17 | Rapport d'activité | Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2022) | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2022-DFIN-43 | Comptes de l'Etat | Direction de la formation et des affaires culturelles | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |
| 2022-CE-279 | Rapport d'activité | Direction de la formation et des affaires culturelles | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens |
| 2023-DICS-6 | Rapport d'activité | Rapport d'activité 2022 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|--------------------|--|---|---|
| | | | | Sylvie Bonvin-Sansonens |
| 2022-DFIN-43 | Comptes de l'Etat | Bilan, Annexe aux comptes | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-DFIN-43 | Comptes de l'Etat | Comptes généraux de l'Etat de Fribourg | Récapitulation | <i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-GC-279 | Rapport d'activité | Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2022 | Récapitulation | <i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-DFIN-43 | Comptes de l'Etat | Décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg (2022) | Entrée en matière Lecture des articles Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-GC-103 | Motion | Frais judiciaires en matière civile / modification de la LJ et du RJ | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Bertrand Morel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud |
| 2023-GC-47 | Rapport d'activité | Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA) : Rapport annuel 2022 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud |
| 2023-GC-2 | Rapport d'activité | Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : Rapport annuel 2022 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Rose-Marie Rodriguez <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Nicolas Bürgisser, Jean-Pierre Doutaz, Fritz Glauser, Markus Julmy, Pascal Lauber, Sandra Lepori, Ralph-Alexander Schmid, Jean-Daniel Schumacher et Dominique Zamofing.

MM. Didier Castella et Philippe Demierre, conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-43

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Dietrich Laurent (<i>Le Centre/Die Mitte, FV</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| Rapport/message: | 28.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1550</i>) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1628</i>) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'une publication séparée. |

Examen de détail

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). La CFG tient tout d'abord à remercier la DIME, son directeur M. Jean-François Steiert ainsi que le Secrétariat général de la direction en les personnes de M. Leu et M^{me} Gerber pour leur accueil, pour les riches discussions et les réponses données à nos questions. Je scinderai mon discours en deux parties: les considérations financières et quelques points de gestion.

Pour un total de charges de 263,9 millions de francs – plus 1,7 % par rapport au budget 2022 –, les comptes 2022 de la DIME présentent un excédent de charges de 116,6 millions de francs, en augmentation de 1,7 million de francs par rapport au budget 2022 et de 6,2 millions de francs par rapport aux comptes 2021. Cet écart est principalement influencé par le versement à la provision "Développement durable" de 2,5 millions, partiellement compensé par le non-versement au fonds de la plus-value pour 1,9 million au Services des constructions et de l'aménagement. Sinon, les charges sont plutôt bien maîtrisées. Les facteurs exogènes, notamment en terme de mobilité et de projets dans différents services, varient plus, par exemple avec des offres arrivant après l'élaboration du budget, des décisions prises par les autres instances comme les Agglomérations ou la Confédération ou des retards de réalisation.

Chose surprenante, l'effectif du personnel est en dessous du budget 2022, avec un total de 397,4 EPT, donc moins 18,92 EPT, et même en dessous de l'effectif des comptes 2021, moins 10,73 EPT. Pour rappel, la DIME prévoit 430,22 EPT au budget 2023, ce qui ferait 32,82 EPT à recruter, soit 8,2 % de plus qu'au 31 décembre 2022. La répartition des diminutions principales de postes touche les services suivants: le Service ponts et chaussées, le Service des bâtiments – avant tout du personnel de conciergerie –, les Routes nationales (entretien). Seul le Service de l'environnement a bénéficié de 0,1 EPT supplémentaire. Je reviendrai sur le cas du SBat plus tard.

Concernant les investissements, les dépenses ont bien augmenté, tant au SPC qu'au SBat et au SEn, ce qui est réjouissant. Cependant, le développement des projets prend du temps, de même que leur réalisation. Il en découle 25 crédits qui ont été reportés pour un total de 35,4 millions de francs, dont 13,5 millions de construction d'immeubles, 11,7 millions d'aménagement d'immeubles, 8,1 millions d'achat d'immeubles et 2,1 millions liés à des conventions de programmes en matière d'environnement. Le SBat a eu une discussion avec la DFIN afin de s'interroger sur leur nécessité, dans le but de les diminuer.

Je passe maintenant aux éléments de gestion. Le premier élément de gestion dont nous avons discuté est l'impact du renchérissement qui, sur la Direction, est difficile à évaluer. Tout d'abord certains projets sont en négociation, par exemple avec la Confédération concernant l'Agroscope qui aura vraisemblablement un dépassement conséquent. De manière générale, l'impact sur les projets de construction est potentiellement fort. L'Etat travaille sur la modélisation de scénarios de renchérissement selon les coûts des matériaux. Sur certaines positions, un renchérissement de 30 % du carburant est constaté. En matière d'énergie, il est très difficile de dire si les mesures incitatives prises par l'Etat ont eu des effets concrets sur la consommation, les outils de monitoring manquent actuellement. Cependant le crédit d'investissement sur l'assainissement des bâtiments devrait comprendre ou prévoir la réalisation de ce type d'outils. Certaines entreprises ont aussi largement surévalué les coûts dans leurs offres. Pour rappel, les règles de l'Office fédéral des constructions et de la logistique sont appliquées avec une clause d'indexation globale prévue dans les contrats, mais cela peut être difficile selon l'ampleur du renchérissement sur les marchés et selon les domaines. Les règles sont strictes et l'Etat s'est donné les moyens d'éviter les effets d'aubaine, mais ce n'est garanti à 100 %.

Le deuxième sujet de gestion concerne le traitement de personnel du SBat. La consolidation du SBat est en cours avec la mise en place de processus et l'ajustement des "services levels" vers le bas, par exemple le nombre de nettoyages par semaine. Les délais pour recruter les compétences nécessaires pour les postes ouverts peuvent être longs. L'Etat reste peu concurrentiel pour les spécialistes sur le marché. Les différences sont principalement expliquées par des vacances de postes temporaires et

les recrutements au SBA vont bon train, une bonne partie devrait être réalisée en 2023. Les différences de fonction peuvent mener à des mouvements entre les budgets et les comptes.

Le troisième sujet de gestion, au SBA toujours, concerne les écarts à la baisse des constructions et achats d'immeubles – qui sont très importants, comme je l'ai dit en entrée en matière – et dépendent de chaque objet. Ce point particulier sera repris par la sous-commission de la CFG.

Quatrième point de gestion, c'est le monitoring du Plan Climat. Le SEN a un monitoring pour les différentes mesures et un catalogue de 120 mesures avec les coûts y relatifs. Le suivi se fait grâce à l'ouverture de différents centres de charges et le niveau de détail de suivi des mesures est encore en discussion. Toutes les grandes mesures ne sont pas dans le Plan Climat, mais dans les services, ce qui implique que l'ensemble du dispositif est particulièrement difficile à appréhender, de même que la hiérarchie entre le développement durable – rassemblant en principe toutes les politiques publiques –, la politique climatique elle-même et le Plan Climat. La proposition a été faite de la part de la DIME de faire une présentation générale à la CFG en 2024 et de voir ensuite si l'un ou l'autre sujet était approfondi.

Le cinquième point de gestion qui a été discuté concerne l'état d'avancement des travaux de la taxe sur la plus-value. Vous le savez, la jurisprudence du Tribunal fédéral a nécessité des travaux supplémentaires, ceux-ci se poursuivent et devraient aboutir d'ici 2024. Pour rappel, le fonds de la taxe sur la plus-value, qui n'a pas été alimenté du 1,92 million prévu au budget 2022, devrait servir à terme à financer les moins-values ou certains investissements d'utilité publique. Le fonds devrait être alimenté par le prélèvement d'une taxe sur les plus-values, par exemple lors de changement de zone ou d'indice de construction à la hausse, ce sujet est donc à suivre.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Merci au rapporteur pour son rapport précis et pour les discussions de qualité que nous avons pu avoir. Tout a été dit de la part du rapporteur, je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2022-CE-279

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| Rapport/message: | 07.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1137) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (BGC mai 2023, p. 1351) |

Discussion

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich habe die Ehre, über den Tätigkeitsbericht der DIME zu berichten - wir haben uns diese Aufgabe aufgeteilt, weil ich diesen auf Deutsch verfasst habe.

Wir als Delegation bei der DIME haben diese neue Art des Tätigkeitsberichts sehr geschätzt - es wurde gestern mehrmals darauf hingewiesen -, er ist viel kompakter, viel einfacher zu lesen, und ich gehe davon aus, dass mehrere unserer Kollegen oder auch die Bevölkerung sich in diesen Bericht hineinarbeiten.

Ich werde auf diverse Punkte eingehen. Als erster Punkt der Klimaschutz: Hier können wir konstatieren, dass 23 neue Massnahmen aus dem Klimaplan in Angriff genommen wurden. Die sich in Umsetzung befindlichen und abgeschlossenen Massnahmen belaufen sich total auf 49. Die weitere Entwicklung verläuft zur Zeit ohne die Grundlage des an den Staatsrat zur Überarbeitung zurückgewiesenen Klimagesetzes, über welches wir dann am Freitag beraten werden.

Das Mobilitätsgesetz wurde in Kraft gesetzt und per 1. Januar 2023 auch das Mobilitätsreglement. Dadurch verändern sich diverse Zuständigkeiten. So geht die Zuständigkeit der Haltestellen des öffentlichen Verkehrs an den Kanton über. Das neue öffentliche Beschaffungsrecht, das wir in der Februar-Session des vergangenen Jahres beschlossen haben, geht in Kraft und der Kanton ist nun auch der Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen beigetreten.

Drei, vier Worte über die grossen Bauvorhaben, in einem befinden wir uns zurzeit. Das Rathaus wurde letztes Jahr abgeschlossen, und ich glaube, wir befinden uns alle in einer glücklichen Situation in diesem neu restaurierten Gebäude. Ein wichtiges Bauvorhaben war auch das Kollegium Heiligkreuz, der erste Teil wurde zur Zufriedenheit der Nutzer in Betrieb genommen. Eine grosse offene Baustelle befindet sich bei Agroscope in Posieux. Die Sanierung der Kantons- und Universitätsbibliothek ist ebenfalls ein riesengrosses Projekt und auch die Erweiterung der Strafanstalt in Bellechasse. Die Kostenentwicklung mit den massiven Steigerungen in diesen Projekten werden uns sicher im Plenum, aber auch in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission noch einige Aufwände und Stunden generieren.

Ein weiterer Punkt, der vorwärts geht: die Revitalisierung von Gewässern und weitere Massnahmen im Gewässerbereich. Die strategische Planung wie die Revitalisierung der Seeufer wurde 2022 abgeschlossen. Im Dezember wurden die aktualisierten Daten zur Abgrenzung der Gewässerräume veröffentlicht. Die Abgabezuständigkeit zur Übernahme dieser Daten in die Ortsplanungen der Gemeinden hat grosse Diskussionen hervorgerufen, die noch nicht abgeschlossen sind. Die Gemeinden fürchten, dass damit ihre Ortsplanungen noch mehr verzögert werden.

Bezüglich der Angebote im öffentlichen Verkehr können wir festhalten, dass im Süden des Kantons das Bahnangebot erheblich ausgebaut werden konnte, seit dem 11. Dezember 2022 konnte die RE Bulle-Bern nach der Beendigung der Bauarbeiten für die Normalspur bis nach Broc verlängert werden.

Bei der Veloinfrastruktur läuft die Umsetzung des Sachplans Velo weiter, und es wurden diverse Studien in Auftrag gegeben. Bei der Strasseninfrastruktur, wenn man sich den Umfang dieser vor Augen führt, sind zurzeit 180 Projekte in der Bearbeitung, unter dem Titel der Bearbeitung der Ortsplanung und der kantonalen Nutzungsplanung. Auch wenn aufgrund des Tätigkeitsberichtes ein ansehnlicher Teil der Ortsplanung der Gemeinden abgearbeitet werden konnte, sitzt bei den Gemeinden der Frust über die weiterhin überaus langen Bearbeitungszeiten tief. Die Gemeinden wünschen sich einen zweckdienlichen Informationsfluss zwischen dem Bau- und Rauplanungsamt und den Gemeinden auch während der Genehmigungsphase. Seitens des Direktors der RIMU ist das nicht ein Problem, aber wir wünschen uns sehr, dass diese Strategie des gegenseitigen Austauschs auch zwischen den Ämtern und den Gemeinden stattfindet. Kleine Fortschritte in dieser Sache durften wir bereits dankbar entgegennehmen.

Beim Lärmschutz liegt der Schlussbericht des wissenschaftlichen Tests vor, der aufzeigt, dass die Lärmreduktion bei einer Geschwindigkeit von 30 Kilometer pro Stunde gross ist, und es besteht die Diskussion, Ortsdurchfahrten von Kantonalstrassen auf 30 Kilometer pro Stunde zu senken.

Zur Umsetzung der Strategie für nachhaltige Entwicklung: die Fachstelle nachhaltige Entwicklung heisst seit dem 1. April dieses Jahres Büro für Nachhaltigkeit und ist dem Generalsekretariat der RIMU angegliedert. Der Stand der Umsetzung der Strategie wurde 2022 in einem detaillierten Monitoring abgebildet. Im Rahmen unseres Besuchs in der Direktion haben wir uns - Herr Dietrich hat bereits darauf hingewiesen - vertieft über die Kommunikation und das Monitoring der vielen Massnahmen, welche unter das gesamte Dach der nachhaltigen Entwicklung fallen, unterhalten.

Ein wichtiger Teil in dieser Direktion ist auch die Agglomerationspolitik. Die 2021 eingereichten Agglomerationsprogramme der vierten Generation durchliefen den Prüfprozess des Bundesamtes für Raumentwicklung. Die beiden Freiburger Programme der AP4, Agglo Freiburg und Mobul, wurden akzeptiert und im Evaluationsbericht mit einem Bundesbeitrag von 35 Prozent vorgeschlagen. Durch die aktive und fruchtbare Zusammenarbeit zwischen der RIMU und den betroffenen Gemeinden der vier Sense-Unterland-Gemeinden Ueberstorf, Bösinggen, Schmitten und Wünnewil-Flamatt als Mitglieder der Agglo Bern wie an der Regionalkonferenz Mittelland können Projekte nun für das Agglomerationsprojekt 5 eingegeben werden.

Einige Kennzahlen zur Direktion: Der Personalbestand in der Direktion betrug per Ende 2022 10,73 Vollzeitäquivalente weniger als am Ende des Vorjahres. Die grössten Abweichungen finden wir bei den Mitarbeitern des Tiefbauamtes und beim Hochbauamt, das habe ich bereits gestern einmal erwähnt.

Gemäss Tätigkeitsbericht haben sich die Fluktuationen der Mitarbeitenden gegenüber 2021 fast halbiert. Nach Aussage des Direktors und der Generalsekretäre konnten und können die notwendigen Anstellungen nach und nach erfolgen. Man muss jedoch beachten, dass vom Stellenantritt bis zur produktiven Arbeit eine gewisse Zeit vergeht. Nach Aussage des Direktors ist es allmählich auch möglich, die grosse Last der Projekte vom Kantonsarchitekten wegzunehmen.

Und eine kurze Übersicht: Noch 21 Bauprojekte befinden sich in der Studien- und Realisierungsphase beim Hochbauamt, mit einem Bauvolumen von rund 800 Millionen Franken und einem Realisierungszeitraum von sieben Jahren. Und wenn ich vorhin von den Mitarbeitenden gesprochen habe, ist Ihnen sicher bewusst, dass wir mit dem Budget 2023 zusätzliche Mitarbeitende bewilligt haben.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich danke dem Berichterstatter. Ich habe dem ausführlichen Bericht des Berichterstatters nichts hinzuzufügen. Danke für die konstruktiven Diskussionen.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de Granges et président de la commission aménagement de l'ACV, je m'exprime à titre personnel. Je me demandais si je devais intervenir sur le rapport de la DIME ou de la DEEF mais comme les deux conseillers d'Etat sont là, je le sais maintenant. Je vous remercie tout d'abord pour ce rapport d'activité dans lequel je n'ai malheureusement pas trouvé mention de SyZACT.

SyZACT. Derrière cet acronyme un peu barbare se trouve le système de la base de données relative au bien-fonds situé en zone d'activité. À l'époque, elle a été vendue aux régions comme un outil essentiel en lien non seulement avec le Plan directeur cantonal, mais également avec les Plans directeurs régionaux. Les districts ont donc investi du temps et de l'argent pour remplir les données nécessaires au fonctionnement de cet outil. Qu'en est-il aujourd'hui? Eh bien SyZACT est au point mort, faute de ressources financières et de personnel, selon une réponse que nous avons reçue du Service des constructions et de l'aménagement. Pourtant, selon l'article 23 al. 3 let. c de la loi cantonale sur la politique foncière acquise, l'ECPF doit administrer et assurer la maintenance technique de la base de données des zones.

Si l'on n'avait pas incité les districts à consacrer du temps et de l'argent à cet outil, on pourrait comprendre que les ressources en personnel n'aient pas été planifiées pour le faire perdurer et que la loi ne soit pas appliquée pour le moment. Mais là, nous avons fait le travail sur ordre et derrière, le canton ne suit pas. Comment est-ce possible et quand cela va-t-il changer?

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Effectivement, je crois que les Directions se suivent, Direction par Direction. De fait, le député a donné la réponse lui-même dans sa question, dans la mesure où il a cité la bonne base légale – je le félicite d'avoir trouvé la bonne base légale. Nous avons eu quelques discussions pour savoir qui est compétent en quoi. Le Grand Conseil a adopté ici une loi qui confère à l'ECPF la tâche de veiller à ce système SyZACT que vous avez évoqué. Le fait qu'il ne figure pas dans le rapport annuel signifie simplement que le rapport annuel a été condensé, qu'on n'y évoque pas l'ensemble des activités de l'Etat par la force des choses. L'ECPF a effectivement en charge de consolider ces données. Je pars du principe que ce sera fait. Le SeCA a élaboré un certain nombre de données de base qui permettent à l'ECPF ensuite de consolider les choses. La tâche de l'ECPF peut formellement être déléguée à quelqu'un d'autre, ce sont des choses qui font encore l'objet de discussions au sein de l'administration. Par ailleurs, vous pouvez très bien reposer la question à la ronde suivante d'ici quelques dizaines de minutes.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-43

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Rapport/message: | 28.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1550) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (BGC mai 2023, p. 1628) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'une publication séparée. |

Examen de détail

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Les comptes 2022 de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle présentent des charges pour 469 908 000 francs, en augmentation de 64 155 000 francs par rapport au budget, soit une augmentation de + 16%. Dans la même tendance, les recettes du compte de résultats se chiffrent à 297 806 000 francs, là aussi en augmentation de 60 494 000 francs par rapport au budget, soit + 25%. Ces fortes variations peuvent surprendre au premier abord, mais elles sont surtout le fait du transfert des sites industriels pour la politique foncière active, à l'Etablissement cantonal de promotion foncière – j'y reviendrai lorsque nous traiterons de la Promotion économique – et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des revenus et dépenses relatifs aux mandats externes dans les Hautes Ecoles. Au final, le compte de résultat de la DEEF présente un excédent de charges de 172 102 000 francs en augmentation de 3 660 000 francs par rapport au résultat budgété, soit 2,2 %.

Au niveau du compte des investissements, ceux-ci sont en hausse par rapport au budget, à savoir des dépenses d'investissements de 79 037 000 francs en 2022 contre 48 650 000 francs budgétés. Là également, la différence s'explique par le transfert des sites à l'ECPF. Les recettes d'investissements quant à elles se chiffrent à 1 754 000 francs contre 2 861 000 francs budgétés. Dès lors, le compte des investissements présente un excédent de dépenses de 77 282 000 francs.

Au niveau des équivalents plein-temps, la DEEF dispose au 31 décembre 2022 de 942,67 EPT alors que le budget prévoyait 927,76 EPT, soit une augmentation de 14,91 EPT.

J'en viens maintenant à quelques considérations sur certains services ou certaines écoles.

Au niveau du Secrétariat général, rien de particulier à mentionner dans le compte de fonctionnement. Par contre, au compte des investissements, il faut relever qu'il n'y a eu aucune subvention au Smart Living Lab alors que 8 millions étaient budgétés. La construction du SLB devrait débuter dans le courant de l'année 2023. Concernant la Promotion économique, dans le compte 3144.005, on retrouve les frais d'entretien des sites de politique foncière active, sites gérés par l'ECPF mais financés par le fonds de politique foncière active, le fonds PFA, à hauteur de 9 323 000 francs en 2022. Il n'y a rien dans la colonne budget car le budget du fonds de PFA se trouve à la Direction des finances.

Sous la rubrique 3637.700, on trouve les mesures de soutien liées au Covid en faveur d'entreprises privées, soit 3 632 000 francs en 2022; il s'agit pour l'essentiel des entreprises actives dans la restauration, les voyages et les loisirs. Une partie de ces mesures ont été prises en charge par la Confédération et la recette y relative se trouve dans le compte de la Direction des finances.

Dans la rubrique 3640.400 "Amortissement de titres", pour un montant de 39 millions, on retrouve ici l'amortissement des sites transférés à l'ECPF pour 37 millions ainsi que l'amortissement du capital de dotation de l'ECPF, 2 millions. La dépense d'investissement apparaît à la rubrique 5540.000. Etant donné que les deux sites de l'ECPF – donc La Maillarde à Romont et AgriCo à St-Aubin, qui comprend aussi le Pré-aux-moines à Marly –, étaient déjà amortis au bilan à un franc par site, on retrouve donc un gain comptable sur la vente de ces immobilisations sous la rubrique 4411.000.

Au niveau du Service de la formation professionnelle, sous la rubrique 3637.100 "Subventions cantonales pour des tiers", on constate que la contribution au financement des salaires des apprentis a pris fin avec une dépense de 577 000 francs, par ailleurs financée par le prélèvement sur le plan de relance. Au compte des investissements, la subvention cantonale à des tiers pour 6 millions correspond au bâtiment de l'ACPC à Villaz-St-Pierre. Il y avait un montant de 6,8 millions inscrit au budget mais lequel comprenait aussi 800 000 francs pour le bâtiment de Courtepin, montant qui n'a pas encore été versé car le décompte final n'était pas établi au 31 décembre 2022.

Concernant l'Ecole professionnelle commerciale, il y a ici un dépassement de 861 000 francs par rapport au budget qui s'explique par l'ouverture de trois classes de maturité professionnelle avec une augmentation de 5,95 EPT. Il en est de même à l'Ecole des métiers où le personnel enseignant a augmenté de 5 EPT avec des ouvertures de classes qui n'avaient pas été prévues au budget. Concernant la direction générale de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, la HES-SO, au niveau du compte de résultats, il y a un excédent de charges de 10 269 000 francs en augmentation de 2 817 000 francs par rapport au budget. Cela résulte surtout d'un versement de 4 millions au fonds Recherche & développement de la HES-SO Fribourg. Il s'agit ici d'une opération de clôture décidée par le Conseil d'Etat que l'on retrouve sous la rubrique 3501.002.

A la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture, l'accroissement des charges brutes dans certaines rubriques comme le traitement du personnel auxiliaire est compensé par l'augmentation de la participation de la HES-SO ainsi que par les subventions fédérales pour des projets de recherche et de programmes européens. Concernant la Haute Ecole de gestion, la HEG, ce qui interpelle c'est la diminution du nombre d'étudiants par rapport aux prévisions budgétaires. Selon la direction, cette situation ne concerne pas seulement la HEG de Fribourg: un constat similaire est fait dans les autres HEG de la HES-SO. On retrouve cela au niveau des recettes d'écolage, dans la rubrique 4230, où 468 étudiants ont payé la taxe d'écolage alors que 570 avaient été prévus au budget.

Au Service de l'énergie, au compte de résultats, on relève un excédent de charges de 4 452 000 francs alors que 2 722 000 francs étaient prévus au budget. L'augmentation de cet excédent de charges de 1 730 000 francs s'explique par l'augmentation des amortissements des subventions d'investissements pour un montant net de 4 209 000 francs, si nous prenons ensemble aussi bien les communes que les personnes physiques. Ces augmentations n'ont été que partiellement compensées par la variation du fonds de l'énergie pour lequel il y a un prélèvement net de 1 750 000 francs. Ainsi, l'augmentation des subventions pour 4 209 000 francs moins 1 759 000 francs de prélèvements nets sur le fonds de l'énergie explique l'augmentation de l'excédent de charges dans ce service. On retrouve aux comptes des investissements l'augmentation des subventions cantonales pour les mesures énergétiques, 32 445 000 francs alors que 23 300 000 francs avaient été prévus au budget.

Je terminerai mon rapport en remerciant M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty ainsi que le secrétaire général de la direction, M. Christophe Aegerter et son adjointe M^{me} Anne Wicht pour leur disponibilité et leur très bonne collaboration dans le cadre de l'examen des comptes de leur direction.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je n'ai rien à ajouter à ce moment-là et je remercie beaucoup M. le Rapporteur pour son excellent rapport.

Savoy Françoise (PS/SP, SC). Je profite de la présence également de M^{me} Bonvin pour prendre la parole ce matin. Je n'ai aucun lien d'intérêts avec le sujet en question et si je prends la parole, c'est pour vous faire part de quelques considérations.

Sur l'ensemble des élèves fribourgeois qui termineront leur scolarité obligatoire le 7 juillet prochain, seuls 30 % d'entre eux débiteront un apprentissage durant l'été. Ils seront rejoints quelques années plus tard par quelque 30 % supplémentaires ayant porté leur choix dans un premier temps sur les écoles du secondaire II, un séjour linguistique ou une inscription au semestre de motivation. Les conseillers d'orientation qui se trouvent sur le terrain le constatent: trop de jeunes encore privilégient une solution transitoire, la formation duale n'étant pas autant plébiscitée que nous pourrions le penser. La promotion de l'apprentissage est-elle suffisante, ciblée et pertinente? Peut-on tirer un parallèle avec la promotion des HES sur notre canton? Ce dernier a besoin, et cela a été signalé à plusieurs reprises hier par les conseillers d'Etat Siggen et Demierre, de personnes qualifiées, d'innovation et d'entreprenariat. Nos HES, dont les formations sont axées sur des compétences pratiques, doivent bénéficier de tout notre soutien. Elles contribuent entièrement à la promotion et au développement du tissu économique fribourgeois. Veillons que les filières bachelor, master et postgrades demeurent attractives à Fribourg. Faut-il s'inquiéter du nombre de jeunes qui débutent à la HES santé ou à la HES sociale? Sont-ils en nombre suffisant pour répondre aux besoins des hôpitaux, des institutions?

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je tiens à remercier M^{me} la députée Savoy pour sa prise de parole. Evidemment, je soutiens entièrement vos propos. C'est d'ailleurs ce que nous faisons tous les jours, nous essayons d'améliorer le système actuellement en place. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le cadre de la modification de la loi sur la formation professionnelle et d'autres instruments parlementaires qui ont été déposés.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je partage complètement les avis de M^{me} la 2^e Vice-présidente du Grand Conseil. C'est vrai que la formation duale est extrêmement importante pour nos entreprises, nos PME, et je déplore à mon tour le fait que peut-être peu de jeunes décident de la voie de l'apprentissage qui n'est, comme vous le savez toutes et tous, pas une voie fermée. Aujourd'hui toutes les possibilités restent ouvertes après l'apprentissage en intégrant les HES, les Hautes Ecoles spécialisées. Donc j'invite évidemment les personnes qui sont en contact avec ces jeunes au niveau des CO à les inciter à poursuivre une formation professionnelle qui mène à toutes les possibilités professionnelles à l'avenir.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Comme M^{me} la députée Savoy a aussi cité mon nom dans son intervention, j'aimerais juste signaler que vous avez oublié de signaler vos liens d'intérêts puisque vous êtes également enseignante de CO, et on s'aperçoit que dans les trois niveaux d'influence de choix d'une profession d'un jeune, il y a en tout premier les parents, en deuxième il y a les enseignants dont vous faites partie Madame la députée et en troisième il y a l'orientation professionnelle, le Service de l'orientation professionnelle. Donc, on voit qu'il y a des partenaires qui doivent travailler main dans la main pour aussi aiguiller de la manière la plus juste et la plus utile possible les jeunes du canton de Fribourg et on s'y emploie vraiment ensemble, entre tous les partenaires, avec en plus nos associations professionnelles, c'est un vrai défi. L'histoire du canton de Fribourg fait que du côté romand, la culture professionnelle fait qu'on a aussi des écoles professionnelles. C'est différent du côté germanophone, mais effectivement nous avons besoin de tout le monde dans toutes les professions dans ce canton.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2022-CE-279

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Rapport/message: | 07.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1137</i>) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1351</i>) |

Discussion

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). La nouvelle mouture du rapport d'activité du Conseil d'Etat a été notoirement réduite, cela a déjà été dit. Il est par contre enrichi de plusieurs tableaux, notamment avec des chiffres clés qui permettent de visualiser le travail effectué. Le fait que, par des liens, il soit possible d'accéder à des informations plus complètes permet à celles et ceux qui le souhaitent d'approfondir leurs connaissances des activités des services.

Dans ce rapport nous relèverons quelques éléments qui nous ont paru significatifs. Il n'est pas exhaustif.

Secrétariat général de la direction: le Covid a continué à impacter les activités de la Direction – une dernière ordonnance sur les mesures économiques a été adoptée au mois de mai de l'année passée. La pénurie énergétique a également occupé la Direction car elle a répondu à de nombreuses sollicitations, notamment des consultations de la Confédération sur les mesures à prendre en cas de pénurie grave de gaz et d'électricité. Sous l'égide de l'Organe cantonal de conduite, un état-major Energie a été mis sur pied au sein de la DEEF. Le rapport relève également l'acceptation par le Grand Conseil de la modification de la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale qui concernait le financement et l'utilisation des fonds de recherche appliquée & développement.

Le rapport nous informe que la Promotion économique a concrétisé 41 projets qui conduiront à la création de près de 600 emplois ces cinq prochaines années et qu'ils généreront des investissements de l'ordre de 140 millions de francs. De plus, les actions de la Promotion économique ont déployé leurs effets sur près de 1900 emplois existants. Le rapport relève que la Promotion économique a contribué au processus d'implantation d'un très grand projet industriel de la société Rolex, avec un montant d'un milliard d'investissements prévus et quelque 2000 emplois. Mais ce projet n'a pas été comptabilisé dans le rapport d'activité 2022.

Service public de l'emploi: le rapport relève que le taux moyen annuel de chômage est bas, à 2,3 %, 2370 chômeurs et chômeuses inscrits alors que le nombre de demandeurs et de demandeuses d'emploi est de 7747. On peut relever que le nombre de demandes de RHT traité a diminué à 781 – cela fait 4000 de moins par rapport à 2021.

On vient d'en parler, le Service de la promotion professionnelle a assuré le suivi et la gestion de 9248 personnes en formation. La construction du bâtiment destiné aux cours interentreprises à Villaz-St-Pierre a démarré en janvier, la mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Le rapport nous indique encore que la modification de la HES-SO approuvée par le Grand Conseil donne davantage de souplesse pour financer des projets de recherches interdisciplinaires, on l'a vu également tout à l'heure dans les comptes.

Je terminerai avec l'Union fribourgeoise du tourisme, dont le rapport indique que le tourisme fribourgeois a retrouvé en 2022 une activité soutenue. La nouvelle loi sur le tourisme est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022 et l'UFT, l'Union fribourgeoise du tourisme, a adopté ses nouveaux statuts.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je n'ai rien à ajouter à ce stade. Je tiens à remercier encore une fois les deux rapporteurs pour les agréables discussions que nous avons eues dans le cadre de l'examen du rapport d'activité et des comptes de la DEEF.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2022-CE-279

Relations extérieures

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Rapport/message: | 07.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1355) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (BGC mai 2023, p. 1397) |

Discussion

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). La Commission des affaires extérieures a examiné le rapport 2022 du Conseil d'Etat sur les relations extérieures lors d'une séance qui s'est tenue le 5 mai dernier. Elle a traité de cet objet en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, en charge des relations extérieures, et de M. Patrick Mülhauser, responsable des relations extérieures du canton de Fribourg.

La Commission des affaires extérieures remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport dont la forme évolue d'année en année et la Commission reconnaît que le millésime 2022 a subi une cure de jouvence très appréciée qui met mieux en valeur les différents enjeux et activités du Conseil d'Etat en termes de relations extérieures. Nous saluons aussi les liens dans le document numérique qui permet d'accéder à des informations supplémentaires.

Parmi les éléments phares qui ont suscitées des réactions en commission, je citerai la nouvelle marque « Fribourg, Terre de Valeur – Freiburg, Land der Werte », qui certes existe dans les deux langues cantonales, mais qui n'existe pas en version bilingue, c'est-à-dire avec la mention Fribourg – Freiburg sur un unique support. Mais il semblerait que de nouvelles déclinaisons sont prévues avec de nouvelles couleurs en prime. Attendons pour voir.

Sur la scène fédérale, la discussion s'est portée sur l'abandon de la technologie de compensation du roulis et du nouvel horaire des CFF qui apportent quelques notes négatives dans les ambitions d'un développement attractif des transports publics dans notre canton.

Dans les relations intercantionales, je souligne l'intense travail effectué par le Conseil d'Etat, que ce soit au sein de la Region Capitale Suisse et, surtout, au sein des conférences spécialisées dans lesquelles ses membres accèdent à des postes à responsabilité.

C'est le cas notamment de M^{me} Bonvin-Sansonnens qui a été élue à la vice-présidence de la Conférence suisses des Hautes Ecoles et qui est aussi devenue membre de la Conférence suisses des directeurs cantonaux de l'instruction publique. En 2022 toujours, M. Castella a également accédé à la vice-présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture. Et M. Curty est devenu membre de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Nous les remercions de défendre les intérêts du canton et d'endosser des responsabilités auprès de ces conférences spécialisées qui jouissent d'une influence certaine dans notre système fédéral et où sont discutées des sujets importants pour le développement et le futur de notre canton.

Nous avons aussi fait le point sur les relations internationales régulières qu'entretient le canton de Fribourg avec deux entités: l'Assemblée des Régions d'Europe, et la Région Grand-Est. Concernant cette dernière, notre commission a pu constater que les relations initiées au début dans le domaine culturel se sont diversifiées depuis et incluent désormais des échanges sur les thèmes politiques et économiques.

Avec ces remarques et au nom de la Commission des affaires extérieures, j'adresse mes sincères remerciements à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et à M. Patrick Mülhauser pour leur disponibilité et pour les échanges très ouverts et forts constructifs que nous avons pu partager.

Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich möchte auch der gesamten Kommission für auswärtige Angelegenheiten für die Prüfung des Rapportes und die anschliessende Diskussion danken. Mein Dank geht speziell an den Präsidenten Nicolas Pasquier für das Vortragen des Berichtes.

Cela fait maintenant une année que les relations extérieures se sont dotées d'une nouvelle stratégie qui repose sur quatre piliers: les affaires fédérales, les conférences nationales et régionales, l'entretien de bonnes relations et la promotion du canton, et finalement les relations internationales. Cette stratégie définit le champ d'action des relations extérieures pour toute la législature 2022-2026.

Nous pouvons tirer aujourd'hui un premier bilan positif de cette nouvelle stratégie. En effet, durant cette année, les bonnes relations avec les autres cantons ou les régions, la Berne fédérale et notamment la Région Grand-Est par exemple, ont pu être maintenues et voire même renforcées. Une image très positive du canton a également été relayée grâce à la nouvelle marque "Fribourg-Freiburg" et notamment la réception aussi en décembre 2022 du président du Conseil fédéral.

Les relations extérieures défendent les intérêts du canton de Fribourg. Le secteur analyse les décisions prises au Parlement fédéral, avec en priorité la question de leur implication par la suite et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre, qu'elles soient financières ou humaines, ainsi que la conservation des prérogatives cantonales. Je tiens là aussi à remercier le délégué aux relations extérieures et toute son équipe pour le travail qui est très conséquent.

Finalement, pour accomplir ce but, le canton collabore étroitement avec les Directions du canton et avec sa députation à Berne – demain soir aura lieu une nouvelle rencontre. On cherche des alliances avec d'autres cantons, ce qui est crucial. L'ensemble de ces processus induit un monitoring très précis des sujets les plus importants: il faut aller regarder où les intérêts du canton sont concernés, il faut détecter rapidement les dossiers qui ont un fort impact sur notre canton et donnent de meilleures possibilités d'action par la suite. Aujourd'hui, de nombreux dossiers font déjà l'objet d'une attention soutenue de notre part. Je peux mentionner notamment ceux de l'énergie, la réforme fiscale internationale de l'OCDE ou la loi sur le CO₂. Parallèlement, le canton poursuit son action sur des dossiers de fond tels que la politique territoriale, la politique agricole, la digitalisation et la politique européenne.

Und ich möchte die Wirksamkeit der interkantonalen Beziehungen bei der Verteidigung der Freiburger Interessen hervorheben. Alle Konferenzen, ob Regierungs- oder auch Fachkonferenzen, sind eine wichtige und nicht zu vernachlässigende Hilfe bei der Verfolgung zentraler Themen.

Ich glaube, man kann heute sagen, die Beziehungen sind fruchtbar und gut, und ich hoffe, dass dies noch lange so bleiben wird.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet si ce n'est que je prends le train, puisqu'il est question de cela, et je m'exprime à titre personnel.

Je vous remercie tout d'abord pour l'excellente qualité de ce rapport. Dans celui-ci, il est question de la politique ferroviaire du canton. A ce sujet, l'horaire 2025 des transports publics n'est pas franchement une réussite pour les cantons romands. Qu'on soit contraint de ralentir les trains au XXI^e siècle parce qu'on a oublié d'investir dans l'infrastructure témoigne d'un manque de vision qui confine à la cécité. Le canton de Fribourg est particulièrement affecté par les conséquences de ce nouvel horaire, comme il l'a été d'ailleurs par l'échec du système WACO, les fameux trains à compensation de roulis qui étaient censés réduire le temps de parcours entre Berne, Fribourg et Lausanne notamment. Sur les dossiers ferroviaires, on ne peut pas dire que le canton a brillé sur la scène fédérale, bien que la présidence de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) soit justement assumée par un conseiller d'Etat fribourgeois. Cette situation est regrettable.

J'ignore si vous avez pu visionner l'émission *Temps Présent* il y a une dizaine de jours. Lorsqu'on entend le directeur général des Chemins de fer fédéraux nous dire au sujet des travaux en gare de Lausanne que treize ans de retard ce n'est pas un raté et qu'il faut relativiser, on a de quoi s'inquiéter quant à la place de la Romandie sur la carte ferroviaire nationale. Lueur d'espoir toutefois, le canton s'engage pour développer l'axe Lausanne-Fribourg-Berne en planifiant une ligne à grande vitesse. C'est une nécessité même si nous avons des décennies de retard sur la Suisse alémanique. Espérons que cet engagement se traduise par des actes.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. On prend acte des paroles du député Michellod, que je transmettrai plus loin. On aura certainement aussi des discussions au Conseil d'Etat.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Je n'ai rien à rajouter si ce n'est qu'on compte sur notre députation à Berne pour aussi faire du lobbying dans le domaine ferroviaire.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2023-GC-17

Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2022)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Pasquier Nicolas (<i>VEA/GB, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Rapport/message: | 03.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. xxxx</i>) |

Discussion

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission des affaires extérieures.

Selon l'article 5 de la loi sur les conventions intercantionales, le Grand Conseil a délégué à la Commission des affaires extérieures un certain nombre de compétences importantes en matière des négociations des conventions intercantionales et de leur mise en œuvre. En contrepartie, notre commission est tenue de rendre compte au Grand Conseil de manière adéquate de ses activités, d'où ma présence devant vous aujourd'hui.

Ainsi, en 2022, la Commission des affaires extérieures a siégé à cinq reprises pour traiter:

1. de l'examen préalable du rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures ;
2. de l'examen préalable du projet de loi portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (accord intercantonal universitaire AIU 2019). Cet objet a été traité et accepté par le Grand Conseil le 25 mars 2022 ;
3. de l'examen préalable du projet de convention intercantonale en matière de santé numérique réunissant les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Genève et Jura.

Ce dernier projet de convention vise à offrir des services de santé numérique aux prestataires de soins et à la population de Suisse occidentale. Il prévoit aussi d'offrir un système unique de dossier électronique du patient pour l'ensemble des cinq cantons contractants. C'est ce troisième et dernier point qui occupa une bonne partie des travaux de notre Commission lors de trois séances sur les cinq séances de 2022. Le 25 février 2022, vu l'importance du projet et de ses implications sur le système de santé de notre canton, la Commission s'est exprimée favorablement à l'instauration d'une commission interparlementaire d'examen (une CIP). La CAE siégea aussi lors de deux séances extraordinaires, les 28 septembre et 27 octobre derniers, pour l'examen de détail du projet de convention, pour la préparation d'amendements et pour une prise de position sur les amendements formulés par la commission des affaires extérieures des autres cantons concernés.

La Commission interparlementaire d'examen siégea à Lausanne le 31 octobre 2022. La délégation fribourgeoise, forte de sept membres, fut à l'origine de plusieurs amendements dont un notamment visait à introduire la notion de bilinguisme, alors absente. Cette proposition fut bien accueillie et fut reprise et modifiée, et la convention stipule désormais que «les informations et les services proposés doivent être garantis dans les langues officielles de chaque canton contractant». La Commission interparlementaire adopta ainsi de nombreuses propositions d'amendements et accepta le projet modifié à l'unanimité des membres présents. Les propositions d'amendement furent ensuite examinées par l'auteur du projet, c'est-à-dire l'assemblée générale de CARA, une association constituée en 2018 par les cinq cantons précités, et l'ensemble des propositions d'amendements furent adoptées. Selon les informations actuellement en ma possession, notre Grand Conseil devrait examiner la loi d'adhésion à cette convention intercantonale cet automne.

Je termine mon rapport avec quelques considérations plus générales. Je note d'abord que des membres de notre Grand Conseil siègent au sein des sept commissions interparlementaires de contrôle, à ne pas confondre avec la commission interparlementaire d'examen dont je viens de parler. Les deux membres de la Commission des affaires extérieures dans chacune de ces commissions de contrôle rapportent régulièrement sur leurs activités, lui donnant ainsi une vue d'ensemble des activités intercantionales en matière de haute surveillance parlementaire.

Enfin, je rappelle l'existence du Forum interparlementaire Romand (FIR). Le FIR est un espace informel de réflexion et d'action financé par les Grands Conseils des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud et Berne. M^{me} la Députée Liliane Galley représente notre canton au comité du FIR. Mis en veille en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, le FIR a repris ses activités en 2022 en proposant à nouveau des événements. Ces événements sont destinés à tous les députés romands. Merci de réserver un bon accueil aux prochaines invitations du FIR et de participer à l'une ou l'autre activité durant la législature.

Enfin, je tiens à remercier très sincèrement tous les membres de la Commission des affaires extérieures pour leur précieuse collaboration tout au long de l'année écoulée. J'adresse aussi mes sincères remerciements au secrétaire de la Commission, M. Alain Renevey, pour son excellent et précieux travail.

Sur la base de ces considérations, et au nom de la Commission des affaires extérieures, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je tiens juste à remercier et à féliciter la Commission pour son travail et pour le rapport qui en découle.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-43 Direction de la formation et des affaires culturelles

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Rapport/message: | 28.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1550</i>) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1628</i>) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'une publication séparée. |

Examen de détail

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). La DFAC occupe 5110,59 EPT aux comptes 2022 contre 5147,32 au budget 2022, soit 36,73 EPT de moins. Aux comptes 2021, il y avait 5037,77 EPT.

A noter que pour ces comptes 2022, le Service du sport a été transféré à la DSJS; il reste comptablement, pour la dernière année, sur les comptes de la DFAC pour 2022. Les questions concernant ce service ont été traitées dans la Commission par les rapporteurs de la DSJS.

Les dépenses de fonctionnement enregistrées par la DFAC en 2022 se montent à 1 119 376 311 francs, soit 5 millions de plus qu'au budget. Quant aux revenus, ils s'élèvent à 467 880 941 francs, soit 1,6 million de plus qu'au budget. Cela nous donne un excédent de charges du compte de fonctionnement de 651 495 370 francs, ce qui représente une hausse de l'excédent de charges de 3 422 450 francs (+ 0,52 % par rapport au budget), donc un exercice comptable très stable.

La légère hausse d'excédent de charges aux comptes par rapport au budget s'explique notamment ainsi: au 1^{er} janvier 2022, l'échelle générale des traitements a été calculée sur la base d'un indice de 109,6 points, à un niveau identique à celui prévu lors de l'établissement du budget. Les causes d'éventuels écarts comptes-budget sont à rechercher du côté de la variation, à la hausse ou à la baisse, du nombre et du degré d'occupation des postes de travail. Les causes:

- > la hausse du montant des enseignants remplaçants de 3 481 366 francs par rapport au budget. Ce montant s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement par des congés supplémentaires octroyés dès 2022, comme les congés pour proches aidants (dix jours), le congé paternité (passé à trois semaines), ainsi que les congés pour tâches d'assistance. En deuxième lieu, au sortir de la crise sanitaire COVID-19, le nombre de personnes malades a augmenté et il a donc fallu pallier aux remplacements. Troisièmement, le nombre de congés maternité a également augmenté en 2022;
- > la hausse des frais de chauffage de 926 978 francs par rapport au budget. Cet écart est dû à l'augmentation du prix des énergies sur les marchés;
- > la planification des avances AVS a enregistré une baisse des dépenses de 1 107 251 francs par rapport au budget;
- > dans le domaine de la culture, les mesures de soutien pour les indemnités et projets de transformation COVID-19 ont représenté un montant de 2 497 322 francs. Ce montant a été financé à hauteur de 50 % par la Confédération et par le canton de Fribourg pour les autres 50 % par la mesure de plan de relance numéro 24.

Les investissements de la DFAC pour 2022 s'élèvent à 27 102 792 francs. Comme au budget 2021, certains investissements englobent des reports de crédit, c'est-à-dire que la charge comptable est imputée sur l'exercice 2022, et que les moyens financiers restants sont reportés sur 2023.

Les principaux investissements effectués en 2022 par la DFAC:

- > Collège de Ste-Croix: 4 986 796 francs;
- > Université: 6 686 260 francs. En 2022, bon nombre de projet n'ont pas pu avancer selon les planifications et il y a donc 5 963 670 francs des reports de crédits;
- > Bibliothèque cantonale et universitaire: 9 675 358 francs;
- > Musée d'histoire naturelle: 1 423 620 francs;
- > Service des biens culturels: 1 000 000 francs pour l'Abbaye d'Hauterive.

Au Service de l'enseignement obligatoire de langue française, le budget est calculé avec des paniers attribués aux élèves, de 46 à 278 francs selon l'année HarmoS. Les établissements reçoivent ainsi un propre budget allant de 15 000 à 245 000 francs. Toutes les directions gèrent l'acquisition des moyens d'enseignement et le renouvellement des moyens transmissibles. Les coûts pour les moyens d'enseignement sont en baisse de 941 192 francs, ainsi que les fournitures scolaires de 521 256 francs.

Au Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aides, on note une baisse des subventions pour les institutions de pédagogie spécialisée du canton de 1 903 746 francs. A la HEP, on constate une forte augmentation de la direction qui s'explique par la mise en œuvre d'une partie de la Convention d'objectif 2022-2026 entre la HEP et l'Etat. La HEP|PH FR consolide sa gouvernance et ses services centraux au regard des exigences et effectifs actuels et futurs. Elle renforce également de la gouvernance en vue de l'accréditation institutionnelle (standard obligatoire AAQ).

Pour l'Université, le nombre d'apprentis dans les EPT était faux. Après vérification de la direction, il s'avère que cette différence existe entre budget et comptes au moins depuis 2010. La nouvelle direction administrative va prendre contact avec le SPO pour que les apprentis au budget correspondent désormais à la réalité, si possible dès le budget 2024. Dans les faits, l'Université accueille depuis plusieurs années entre 25 et 27 apprentis et non pas 46 comme comptabilisé au budget 2022. Toujours à l'Université, un versement au fonds de l'innovation et du développement de 4 millions, l'alimentation et l'utilisation du fonds de l'innovation et du développement de l'Université (FID) sont réglés formellement dans le règlement du 28 septembre 2016 sur les finances de l'Université. Lors des opérations de clôture des comptes, un montant identique a été versé au fonds de recherche & développement de la HES-SO//FR. Enfin à signaler, toujours à l'Université, une baisse de contribution des cantons non universitaires pour l'exploitation et une diminution du nombre d'étudiant dans l'ancien tarif pour 1 514 040 francs.

Pour terminer, je remercie M^{me} la Conseillère d'Etat Bonvin-Sansonnens et ses services pour les nombreuses réponses à nos questions.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Merci à M. le Député Kolly pour la présentation complète des comptes. Merci aussi à M^{me} la Députée Menoud-Baldi pour l'analyse détaillée des comptes de la DFAC ainsi que nos échanges fructueux.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2022-CE-279

Direction de la formation et des affaires culturelles

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Rapport/message: | 07.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1137</i>) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1351</i>) |

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le rapport d'activité de la DFAC sous la nouvelle forme nous apporte de nombreuses informations, je vais me limiter à celle qui nous ont paru importantes.

- > L'ordonnance relative à la limitation du nombre de places d'études en master en médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2023/24. La limitation master en médecine est due au nombre de places limitées à quarante. L'ordonnance est reconduite chaque année, également pour le bachelor, lié à l'encadrement clinique de l'hôpital (capacité d'accueil de l'hôpital) limité dans chaque canton.

- > L'enseignement par immersion. En collaboration avec la Ville de Fribourg, la DFAC a ouvert deux classes bilingues 1H/2H à l'école primaire francophone et germanophone de la Vignettaz à la rentrée 2021/22. Ce projet se poursuit durant l'année scolaire 2022/23. C'est le seul projet bilingue du canton. Les retours sont bons, la difficulté est de faire un choix d'élèves car il y a beaucoup de demandes.
- > Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Il faut préciser que la DFAC n'est pas compétente pour des soutiens financiers autre que la part de l'école. Les frais d'écolage sont en effet financés par le canton. Le programme est réparti sur l'ensemble du canton, mais il y a des regroupements d'élève par CO et par discipline.
- > Les écoles peuvent dès cette année profiter d'un environnement Sharepoint en ligne complet, qui permet aux élèves et enseignants d'accéder à tout moment, depuis n'importe quel réseau et appareil, aux outils et aux documents nécessaires.
- > La généralisation de l'introduction de l'approche BYOD/AVEC a débuté lors de la rentrée 2022/23 dans toutes les classes de première année de la maturité gymnasiale et de l'école de culture. Concernant les élèves, ça s'est introduit depuis cette année scolaire dans toutes les classes en commençant avec les classes de première année. Cette introduction se passe globalement bien. Il s'agit toutefois d'un processus et l'utilisation pédagogique de l'outil informatique doit encore être accompagnée par des formations continue. Une évaluation intermédiaire du projet aura encore lieu cette année. Concernant les enseignant-e-s, dans le nouveau Collège Ste-Croix, des ordinateurs fixes n'ont pas été installés dans les salles de classe. Les enseignant-e-s viennent avec leur propre ordinateur (indemnité annuelle de 310 francs). Ce sera le cas dans les autres écoles également, car les ordinateurs fixes ne seront plus remplacés.
- > On parle également dans ce rapport du programme de soutien aux jeunes en difficulté qui a été mis en place sous la forme d'un case management. Il s'agit de la gestion des cas spéciaux (jeunes en difficulté et accompagnement renforcé) qui a été mise en place dans tous les cantons. Au niveau financier, il s'agit de personnel ordinaire du service.
- > Enfin, dans le Service des subsides de formation (SSF), comme déjà relevé l'année passée, le montant des bénéficiaires de bourses cantonales est toujours en diminution. Il y a effectivement une baisse des demandes d'environ cent par année.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Merci à M. le Rapporteur d'avoir relevé certains éléments saillants du rapport d'activité. Il y en a évidemment beaucoup d'autres. On parle de l'archéologie: j'aimerais signaler justement l'incroyable découverte d'une villa romaine à Grenilles qui a été faite l'année dernière, mais aussi la mise en place des TSS (travailleurs sociaux en milieu scolaire) dans les écoles qui est aussi un élément importante de l'amélioration et du maintien d'un bon climat dans nos écoles.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Le groupe socialiste s'étonne du montant d'aide à l'acquisition d'un ordinateur pour les collégiennes et collégiens fribourgeoises et fribourgeois dans le cadre du projet BYOD, dans la mesure où tous les collégiens et collégiennes ont désormais l'obligation d'acheter un ordinateur. Or, dans sa réponse à la question 2022-CE-497, le Conseil d'Etat nous indique qu'il y a 503 bénéficiaires d'une bourse au niveau du collègue (S2), donc 503 personnes qui constituent déjà les personnes les plus précarisées qui remplissent les conditions pour obtenir une bourse, et sur ces 503 personnes il n'y a que 3 personnes qui ont obtenu une aide du canton pour l'acquisition d'un ordinateur qui est obligatoire. Pour les familles nombreuses, acheter un ordinateur pour un, deux, trois enfants qui font ces études constitue un élément important du budget. On s'étonne vraiment du fait qu'il y a seulement 3 personnes sur les 503 personnes qui ont eu une bourse, qui ont pu obtenir de l'aide. Je pense qu'il y a un vrai souci de communication. Je regrette la position du Conseil d'Etat de ne pas vouloir améliorer la communication pour les prochaines années. Le groupe socialiste appelle le Conseil d'Etat à avoir une information beaucoup plus proactive, ne serait-ce qu'une lettre adressée aux bénéficiaires des bourses pour l'aide à l'acquisition d'un ordinateur.

Vial Pierre (PS/SP, VE). C'est un jour un peu spécial pour moi car je n'ai pas souvent l'occasion de déclarer un lien d'intérêts. J'ai une liste très courte, visiblement beaucoup plus courte que celle de la plupart de mes collègues. Je précise que je suis président du Service des bourses d'études de la Veveyse, district où je réside. Ce service a été fondé à la fin des années 1980 et son but était d'être subsidiaire aux bourses cantonales. C'était donc une petite bourse qui était sensée compléter la bourse versée par le canton. C'était un peu le beurre dans les épinards que versait cette association, les épinards étant payés par l'Etat de Fribourg. On a fonctionné comme cela pendant assez longtemps et on s'est rendu compte, il y a quelques années, qu'on avait beaucoup de personnes qui avaient des besoins énormes et qui n'étaient plus soutenues par les bourses cantonales. Notre priorité est désormais complètement inverse: aider ceux qui ne touchent justement pas de bourses cantonales et qui sont visiblement et clairement dans l'impossibilité de financer les études de leurs enfants. On a donc modifié nos statuts et on va dire que nos moyens, qui sont bien sûr limités comme petites bourses de district, sont consacrés entièrement à ceci.

La question qu'on doit donc se poser est: qu'est-ce qui se passe au niveau des bourses cantonales? Si on regarde un peu les rapports à travers le temps, on voit que malgré l'explosion du nombre d'étudiants dans le canton, ce qui correspond a priori à une démocratisation des études secondaires, les montants dépensés pour les bourses restent stables. On est autour de 11 millions depuis en tout cas dix ans. On était à 11 197 000 francs en 2012 et on est à 11 054 000 francs pour ces comptes 2022.

On voit que le nombre de bénéficiaires ne progresse pas non plus. On a une certaine stabilité du nombre de bénéficiaires alors que là aussi les études se rallongent, on a de plus en plus de personnes qui sont aux études. Je pense qu'on doit ici se poser des questions, se demander si tout ceci est bien normal.

On a aussi ces dernières années une inflation particulièrement dans le domaine de l'immobilier. Je constate que les déductions maximales qui sont prévues par l'ordonnance associée au règlement sur les bourses sont basses, en tout cas en ce qui concerne ces frais de logement. Si on compare avec le canton du Valais, on est plusieurs milliers de francs en-dessous de ce que prévoit le canton du Valais, sachant qu'il n'est pas reconnu pour avoir des prix du logement très élevés. On est clairement, à mon avis, bien en-dessous de la moyenne cantonale établie par l'Office fédéral de la statistique qui devrait servir de référence pour le calcul de ces déductions maximales.

Une fois de plus, dans le groupe socialiste, on a un peu de la peine à se réjouir de ces excellents comptes. On constate qu'il y a quand même des secteurs où on a des difficultés croissantes, et notamment les jeunes qui veulent étudier sont dans cette situation. On aimerait que le canton de Fribourg donne un petit coup de pouce supplémentaire pour ces jeunes qui ont envie de mener des études.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je vais répondre à ces deux interpellations.

Concernant M. Kubski, ces chiffres sont justes. On a eu étonnement peu de demandes de soutien pour l'acquisition de matériel informatique pour les élèves du S2, et ceci pour plusieurs raisons:

1. des solutions ont été trouvées au cas par cas dans les collèges eux-mêmes. Certaines associations d'anciens élèves ont mis à disposition des montants pour certains élèves;
2. l'effet après-COVID: durant le COVID, la plupart des familles se sont équipées d'outils informatiques. Les élèves disposaient donc déjà d'outils informatiques qu'ils avaient dus acquérir durant la période COVID et l'enseignement à distance.

Un bilan sera néanmoins fait à la fin de cette année scolaire pour voir comment on peut améliorer les choses. Néanmoins, les chiffres sont là et sont exacts. On va simplement pouvoir un peu affiner les raisons de ce peu de demandes, savoir si les gens n'ont pas osé s'exprimer. On devra là effectivement agir et mieux communiquer.

Pour la question du député Vial, je le remercie d'avoir abordé ce thème. C'est un thème qu'on va débattre ensemble prochainement puisque, vous vous en souvenez, le Grand Conseil a accepté un postulat sur l'octroi des bourses d'études dans le canton de Fribourg. Le rapport a été accepté par le Conseil d'Etat et il va vous être soumis très prochainement. Nous aurons l'occasion de discuter ensemble sur la base de chiffres, de comparaisons, et nous verrons quelles sont les solutions qui pourraient être amenées. Affaire à suivre.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). La question au niveau des études a été soulevée plusieurs fois au sein de la Commission. M^{me} la Conseillère d'Etat nous a donné les mêmes réponses.

A titre personnel, en tant que syndic de Corbières, on a aussi mis en place un système de bourse ces dix dernières années. Dans une petite commune comme Corbières, le nombre de demandes baisse aussi alors qu'on communique assez régulièrement. Est-ce que c'est un effet de société? Je ne sais pas, mais le nombre de demandes baisse aussi.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2023-DICS-6

Rapport d'activité 2022 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles |
| Préavis de la commission: | 31.03.2023 (BGC mai 2023, p. xxxx) |

Discussion

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). L'année 2022 a été marquée par la mise en production d'un nouveau logiciel qui s'appelle ODOO pour l'ensemble des activités de l'OCMS: logistique, achat et vente, site web et e-commerce, comptabilité. L'intégration de ce nouveau logiciel, préparée dès le printemps 2021, n'est pas allée sans heurts. En raison du manque de ressources humaines, le nouveau site n'est entré en fonction qu'au début mai.

En 2022, l'Office est parvenu à trouver une solution au manque de place pour le stockage de sa marchandise. Il a pu sous-louer 1000m² dans un entrepôt neuf situé à Rossens. Ce local, parfaitement bien équipé, offrant une hauteur sous plafond de 8 mètres, a pu être loué à des conditions particulièrement intéressantes. 2022 a également été marquée par une augmentation des prix d'achat de nombreux articles, tant dans les fournitures que dans les moyens d'enseignement. Cette évolution a naturellement eu un impact négatif sur la marge brute, car l'OCMS a renoncé à reporter la plupart du temps ces augmentations sur les prix de vente.

Le résultat 2021 ayant été largement bénéficiaire, il fut décidé de revoir les prix de vente à la baisse pour début 2022. Les réductions ainsi accordées représentent, pour l'ensemble de l'exercice, une perte de plus de 400 000 francs de marge brute. A noter également une diminution de 4,7 % du chiffre d'affaires réalisé avec les écoles obligatoires du canton. Cette baisse a été compensée par une augmentation des ventes aux autres clients, spécialement hors canton. Le produit net des ventes de 11,6 millions de francs demeure toutefois en dessous du budget (11,9 millions).

Suite aux baisses de prix consenties en début d'année 2022, à la hausse de nombreux prix d'achat et à l'augmentation des réserves latentes sur stock, l'exercice boucle sur un déficit de 388 407 francs. Ce déficit est à mettre en relation avec l'augmentation de la réserve latente sur stock, qui s'élève à 373 128 francs.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Merci à M. le Rapporteur. Je n'ai rien à ajouter.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-43

Bilan, Annexe aux comptes

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 28.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1550) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (BGC mai 2023, p. 1628) |
| Remarque: | Le détail des comptes fait l'objet d'une publication séparée. |

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Les comptes de résultat se soldent avec un excédent de revenus de 493 824 francs aux comptes de résultat, un excédent de dépenses de 187,3 millions aux comptes des investissements et un excédent de financement de 138,2 millions. Le total du bilan est de 3 334 400 000 francs au 31 décembre 2022. Il augmente de 1,6 % par rapport à 2021.

Quant à la fortune nette, elle a légèrement augmenté de 63,4 millions, et est de 857,2 millions à la fin 2022.

En ce qui concerne les engagements hors bilan, concernant les procès et revendications contre l'Etat, deux cas sont à signaler:

- celui qui concerne le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux. Le risque pour l'Etat est difficile à déterminer et à quantifier;
- celui qui concerne le centre commercial d'Avry-sur-Matran avec des prétentions de l'ordre de 86 millions.

Conformément au rapport du 19 avril 2023 de l'Inspection des finances concernant le bilan de l'Etat et des écritures de clôture des comptes au 31 décembre 2022, l'Inspection des finances a déclaré, se fondant sur le résultat de sa révision, que les postes du bilan reposent tous sur les pièces justificatives présentées par l'AFin, les établissements et les différents services. L'évaluation des postes du bilan est conforme à la loi sur les finances de l'Etat. Le bilan tel que présenté donne une image fidèle du patrimoine de l'Etat. Quant aux écritures de bouclage, elles se basent sur des évaluations chiffrées qui ont été validées par le Conseil d'Etat. L'Inspection des finances déclare ainsi que les différents postes sont comptabilisés conformément aux normes et bases légales en vigueur, et elle ne signale aucune anomalie significative dans ce rapport de 39 pages.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Rien à ajouter sur le fond. Je vous invite simplement, quand vous arrivez à la page 311 de la bible des comptes de l'Etat, à poursuivre la lecture, car vous avez une mine d'informations et tous les éléments hors bilan, y compris la liste de tous les fonds, des immobilisations, la liste de toutes les provisions, les titres, les participations, tous les crédits supplémentaires, les fondations, ainsi que nombre d'informations, notamment l'application de MCH2 dans la comptabilité de l'Etat et les exceptions qui y sont prévues.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-43

Comptes généraux de l'Etat de Fribourg

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 28.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1550</i>) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1628</i>) |

Récapitulation

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Il est évidemment très tentant de récapituler tous les débats qu'on a eus pendant des heures et des heures. J'espère qu'on aura bientôt une pause, moi-même j'ai besoin d'un café. Tout a été dit, tout a été discuté. Je n'ai pas d'autre remarque à ce stade.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je n'ai rien à rajouter à cette récapitulation complète.

> L'examen des comptes 2022 de l'Etat de Fribourg est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2022-GC-279

Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2022

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. XXXX</i>) |
| Remarque: | Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée. |

Récapitulation

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Il est vrai qu'il n'est pas facile de déceler la différence entre ce point-là à l'ordre du jour d'aujourd'hui et le point 13 de l'ordre du jour d'hier, à savoir l'examen du rapport d'activité du Conseil d'Etat. A titre personnel, je n'ai pas compris la différence entre ces deux points. Il me semble que la rapporteure de la CFG a déjà tout dit par rapport au rapport d'activité du Conseil d'Etat. Je n'ai dès lors rien à ajouter.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Dans le rapport complet, vous avez au début tous les axes du programme gouvernemental et l'avancement qui est fait et qui s'ajoute à tout ce qui a été déjà fait.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-43 Décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg (2022)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Moussa Elias (PS/SP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 28.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1550) |
| Préavis de la commission: | 10.05.2023 (BGC mai 2023, p. 1628) |

Entrée en matière

Moussa Elias (PS/SP, FV). Comme déjà signalé dans le cadre du débat d'entrée en matière, la CFG est entrée en matière sur le décret et l'a voté à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

Je me permets ici encore une fois de réitérer les remerciements, au nom de la CFG, à l'ensemble du Conseil d'Etat, à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, notamment et plus particulièrement à M. le Trésorier d'Etat ainsi qu'à tout le personnel de l'Etat de Fribourg.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Parties II. à IV., titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo

Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 89.*

Motion 2022-GC-103

Frais judiciaires en matière civile / modification de la LJ et du RJ

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Mauron Pierre (PS/SP, GR) Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport |
| Dépôt: | 20.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2193) |
| Développement: | 20.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2193) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 14.03.2023 (BGC mai 2023, p. XXXX) |

Prise en considération

Levrat Marie (PS/SP, GR). Je parle aujourd'hui à la place de M. Pierre Mauron qui a eu un empêchement de dernière minute. Cette motion donne un accès à la justice. Elle a pour but de revoir les frais de justice lors des causes de droit civil parce qu'en réalité, il y a certaines personnes qui ne peuvent pas ou qui renoncent à aller au tribunal parce que les frais de justice sont trop élevés. Cela constitue à notre sens une restriction de l'accès à la justice. Nous savons qu'à Fribourg, les frais sont exponentiellement plus chers par rapport à la valeur litigieuse. Le canton de Fribourg est également le canton le plus cher en matière de frais de justice. Même Zurich, Vaud et Genève sont moins chers. A Fribourg, nous appliquons les mêmes tarifs depuis 2016 malgré la réalité économique des Fribourgeoises et Fribourgeois.

Le groupe socialiste va accepter le fractionnement de la motion parce que la révision des tarifs des frais de justice est un élément qui doit être réglé immédiatement, même si nous considérons que les tarifs devront être révisés à la baisse. Nous remercions cependant M. le Conseiller d'Etat Collaud pour les réformes mises sur pied dans le cadre de la justice. L'important pour chacune et chacun est que la justice soit plus efficace et plus accessible. Ainsi, une réforme en matière de frais de justice s'impose. Aujourd'hui, le contribuable fribourgeois n'a pas à attendre quinze ans avant que les réformes soient mises sur pied, raison pour laquelle M. Mauron a déposé cette motion avec M. le Député Morel.

Defferrard Francine (Le Centre/Die Mitte, SC). Mes liens d'intérêts: je suis avocate.

La motion qui nous est soumise ce jour soulève à juste titre la question fondamentale de l'accès à la justice, sous l'angle financier. Dans les frais judiciaires figure notamment l'émolument. C'est en quelque sorte une somme versée par les justiciables pour contribuer financièrement au fonctionnement et aux activités du pouvoir judiciaire. En matière civile, nous avons un tarif, arrêté par le Tribunal cantonal, qui figure parmi les fourchettes les plus élevées des cantons de Suisse romande. Sur ce point, le constat est partagé tant par les motionnaires que par le Conseil d'Etat. Nous pouvons constater qu'il y a un très large pouvoir d'appréciation en faveur des juges et que nous observons une grande disparité, diversité dans les pratiques des différents tribunaux de notre canton quant aux sommes fixées. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure la neutralité des recettes telles que proposées et évoquées par le Conseil d'Etat est compatible avec le but de la motion. Le groupe Le Centre soutiendra le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et je suis avocat, donc régulièrement confronté à cette problématique.

La réponse du Conseil d'Etat témoigne de la pertinence de la motion. Il est en effet indispensable de revoir la tarification des frais judiciaire en matière civile afin, d'une part, de mieux définir la marge de manœuvre laissée aux juges et, d'autre part, de tendre à une harmonisation de nos tarifs avec ceux des autres cantons. Il s'agira ainsi de modifier la loi sur la justice afin de se conformer à la jurisprudence fédérale. Cela étant, vouloir d'emblée exiger une tarification inférieure à celle des cantons de Vaud et de Genève n'est pas pertinent. Il convient en effet d'analyser librement la situation et de tenir compte

des particularités de notre canton. Par conséquent, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis avocat, donc confronté à la problématique des frais judiciaires en matière civile.

Les frais judiciaires peuvent être un réel frein à l'accès à la justice. Le groupe de l'Union démocratique du centre estime cependant que la justice ne doit pas être gratuite, ceci afin d'éviter que des quérulents surchargent la justice. Cependant, des frais de justice trop importants empêchent ou freinent des gens qui ont besoin d'y accéder. Si nous comparons nos tarifs avec ceux des différents cantons, nous réalisons qu'il est important de les revoir. Cependant, il est inutile de fixer une base comparative avec les autres cantons et de se calquer directement sur eux. C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la version du Gouvernement.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce sujet.

Le Conseil d'Etat propose de scinder la motion en deux. Je vais donc aborder ces deux volets succinctement. Dans le premier volet, il est demandé de réviser le tarif des frais judiciaires. Comme le mentionne le Conseil d'Etat dans sa réponse, le système fribourgeois de fixation des frais judiciaires ne correspond plus aux exigences de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Pour ce motif, le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera le premier volet de la motion. Concernant le deuxième volet, le Conseil d'Etat propose de refuser le principe d'un tarif spécifiquement inférieur à celui des cantons de Vaud et de Genève, et ceci de manière systématique. Cela signifie que chaque fois que les cantons de Genève et de Vaud changeront leurs tarifs judiciaires, nous devons nous adapter. Je pense que l'argument et l'approche du Conseil d'Etat sont très formalistes. En effet, à la lecture de la motion, nous comprenons que la volonté est d'avoir un tarif qui correspond au coût de la vie. Le canton de Fribourg a évidemment un coût de la vie moins élevé que Genève et Vaud. Ceci va aussi dans le sens que l'accessibilité au juge doit être favorisée. Ce principe est très connu chez les juristes. Le fait de baisser les frais judiciaires favorisent aussi l'accessibilité au juge. En raison de la formulation très formaliste du Conseil d'Etat, nous allons nous abstenir sur cet aspect. En revanche, nous soutenons l'idée générale de s'adapter au coût de la vie.

J'ai une dernière remarque à formuler. Si nous diminuons les frais judiciaires pour faciliter l'accès à la justice, la justice fribourgeoise sera saisie de plus de cas. Plus de cas, cela signifie davantage de travail. Pour y faire face, il serait donc sensé de simultanément améliorer la procédure de conciliation et d'augmenter son taux de réussite, qui peut encore largement progresser dans le canton de Fribourg. Je suis sûre que le Conseil d'Etat planche déjà sur ce sujet dans sa réforme généralisée de la justice.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je m'exprime en tant que co-motionnaire. J'exerce la profession d'avocat et je suis également vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats fribourgeois. Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées avant moi et qui proposent l'acceptation de la motion avec son fractionnement.

Vous l'avez compris, cette motion a été déposée par deux avocats qui pratiquent le barreau et qui voient les difficultés qu'ont certaines personnes physiques ou morales d'accéder à la justice en raison de demandes d'avance de frais judiciaires trop importantes. Pour moi, cette motion vise avant tout les petites et moyennes entreprises, ainsi que toutes les personnes physiques appartenant à la classe moyenne, cette fameuse tranche de la population qui dispose de suffisamment de moyens pour payer tout en plein sans subvention, celle qui ne pourra pas obtenir l'assistance judiciaire car pas suffisamment pauvre, mais qui ne pourra pas non plus constituer de grandes fortunes car pas suffisamment riche. C'est encore une fois cette catégorie de personnes qui va devoir avancer des frais judiciaires élevés et payer plein pot si elle veut que le tribunal entre en matière sur sa cause. A défaut, le tribunal enverra le dossier à son expéditeur sans même examiner le fond de l'affaire et la PME ou la personne issue de la classe moyenne n'accèdera ainsi pas à la justice. En revanche, celui qui a l'assistance judiciaire y accèdera sans problème, de même que le plus fortuné. C'est encore une fois la classe moyenne qui trinque.

Le tarif fribourgeois des frais et émoluments est trop élevé et il l'est d'ailleurs souvent bien plus que celui de nos cantons voisins où le coût de la vie est pourtant supérieur. Il n'y a donc aucune justification à cela. Nos tarifs doivent être revus à la baisse. Le Conseil d'Etat l'admet et même des juges puisque certains d'entre eux, comme cela ressort de la réponse du Conseil d'Etat, estiment que le tarif est trop élevé et applique le barème le plus bas possible. Le Conseil d'Etat relève dans sa réponse que cette modification législative doit s'inscrire dans le cadre plus général de la réforme de la justice. Mais, pour nous motionnaires, elle doit en être une première étape, avec une présentation rapide d'un projet de loi. La Commission de justice a invité M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud, directeur de la DSJS, à une séance afin de s'assurer du suivi de la réforme de la justice. Nous avons été rassurés car le processus est en marche, avec la mise sur pied d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un avant-projet de loi pour début 2024. Mais la réforme du pouvoir judiciaire n'entrera dans tous les cas pas en force avant 2025 et ce laps de temps est pour nous trop important pour modifier un tarif que tous admettent comme étant trop élevé. Voter la motion, c'est bien, mais réduire réellement le tarif, c'est mieux. Ce, dans le but de faciliter sans plus attendre l'accès à la justice pour les PME et la classe moyenne, droit d'ailleurs garanti par la Constitution fédérale. Nous

vous prions donc d'accepter cette motion avec le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat, puis de refuser le principe d'un tarif spécifiquement inférieur à celui des cantons de Vaud et de Genève et de remercier ensuite le Conseil d'Etat de mettre rapidement sur pied un projet de loi.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Cette motion, comme cela a été dit, demande que le tarif des frais judiciaires pour les affaires pécuniaires en matière civile soit réduit et, en particulier, qu'un tarif inférieur à celui des cantons de Vaud et de Genève soit adopté. Selon les motionnaires, dans notre canton, les frais de justice en matière civile ne sont pas adaptés au coût de la vie du fait que les frais judiciaires présumés déterminent le montant de l'avance de frais qui sera fixée par l'autorité judiciaire et qui devra être payée pour que la demande en justice soit recevable. Les motionnaires estiment que le tarif fribourgeois actuel restreint l'accès à la justice pour les justiciables de condition financière moyenne ainsi que pour les PME.

La compétence de fixer les tarifs de frais appartient aux cantons et le Conseil d'Etat a toutefois constaté que la situation légale actuelle n'est pas conforme à la jurisprudence fédérale. En effet, selon le Tribunal fédéral, il appartient au législateur cantonal de déterminer le montant des frais judiciaires dans une loi formelle ou, au moins, de poser des limites à leur détermination pour le pouvoir délégué. Or, en l'état, tel n'est pas le cas à Fribourg car la loi sur la justice délègue au Conseil d'Etat la tâche de fixer le tarif des frais de procédure. Le règlement sur la justice fixe quant à lui le montant minimal et maximal des émoluments de justice perçus par les autorités judiciaires civiles et délègue ensuite au Tribunal cantonal la tâche d'établir l'échelle des émoluments en fonction de la valeur litigieuse de la cause pour toutes les affaires pécuniaires. Le Conseil d'Etat est donc d'avis qu'il est nécessaire de modifier la loi sur la justice pour se conformer à la jurisprudence fédérale.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat vous propose de revoir la tarification dans sa globalité afin, d'une part, de mieux délimiter la marge de manœuvre laissée au juge et, d'autre part, d'harmoniser les tarifs fribourgeois avec ceux des autres cantons romands. Nous avons en effet constaté que les larges fourchettes prévues par la législation cantonale laissent aux juges une marge de manœuvre importante pour fixer le montant de l'avance des frais. Cette marge de manœuvre est en outre accrue par la structure du tarif adopté par le Tribunal cantonal puisque les catégories se chevauchent, tant au niveau de la valeur litigieuse que du montant de l'émolument. Les spécificités du système fribourgeois entraînent ainsi une grande diversité de pratique entre les différentes autorités judiciaires civiles. Il semble dès lors opportun de mieux délimiter la marge de manœuvre des juges.

S'agissant des différences intercantionales, une comparaison détaillée des législations des autres cantons romands a permis au Conseil d'Etat de nuancer les montants avancés par les motionnaires. Cela étant, nous constatons tout de même que la législation fribourgeoise actuelle prévoit, d'une manière générale, des fourchettes plus larges que la majorité des cantons romands pour une cause d'une même valeur litigieuse et que les montants maximaux des fourchettes se situent parmi les plus élevés, la différence étant plus marquée dans le cadre des procédures de conciliation. Sous cet angle également, une harmonisation, qui devra toutefois veiller à ne pas diminuer les recettes de l'Etat, nous paraît opportune. En revanche, le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier à l'objectif formel de la motion dans le sens où elle demande explicitement qu'un tarif inférieur à celui de Vaud et Genève soit adopté. Cela lierait automatiquement notre canton à des décisions futures prises par ces cantons et contreviendrait ainsi à l'autonomie de notre canton et à l'indépendance du législateur fribourgeois.

Pour répondre à M^{me} la Députée Roulin, les aspects techniques et de seuils pourront être débattus dans le cadre de la commission. Le Conseil d'Etat ne remet pas en cause l'aspect du coût de la vie. Concernant la conciliation, je peux aussi vous confirmer, M^{me} la Députée, que nous travaillons sur un projet. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler. Pour les aspects qui concernent la mise en vigueur de la loi, M. le Député, nous allons veiller à ce que nous puissions le faire éventuellement par étapes. Ceci sera justement vu dans le cadre de l'élaboration du projet de loi. Pour tous ces motifs, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à fractionner la motion de la manière suivante: accepter le principe d'une révision du tarif des frais judiciaires dans le cadre de la révision de la loi sur la justice et refuser le principe d'un tarif spécifiquement inférieur à celui des cantons de Vaud et de Genève.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 94 voix, sans opposition ni abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le

Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetz Carole (BR,VEA/GB), Raetz Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 94.*

> Au vote, le principe d'une révision du tarif des frais judiciaires, dans le cadre de la révision de la loi sur la justice, est accepté par 93 voix, sans opposition ni abstention.

Ont voté en faveur de ce volet:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetz Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten

Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 93.*

> Au vote, le principe d'un tarif spécifiquement inférieur à celui des cantons de Vaud et Genève est refusé par 74 voix contre 1. Il y a 18 abstentions.

A voté en faveur de ce volet:

Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 1.*

Ont voté contre:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 74.*

Se sont abstenus:

Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 18.*

> Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport d'activité 2023-GC-47

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA) : Rapport annuel 2022

Rapporteur-e: **Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**
Rapport/message: **06.02.2023** (BGC mai 2023, p. XXXX)

Discussion

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la CIP CORJA et je préside également deux associations qui bénéficient de soutiens de la Loterie romande et de jeux de petite envergure.

Les commissions interparlementaires de contrôle sont sans nul doute l'une des belles spécificités de notre si cher fédéralisme. Composée de 18 membres provenant de six cantons – Christian Clément, Nicolas Pasquier et moi-même pour Fribourg –, la CIP CORJA est chargée du contrôle coordonné de différents organes intercantonaux chargés qui répartissent les bénéfices des jeux ainsi que de l'analyse des comptes spéciaux du tribunal des jeux d'argent. Son rôle est donc stratégique et général. L'activité opérationnelle de contrôle de la Loterie romande étant confiée à la GESPA (Geldspielaufsicht) et à la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) pour les casinos. Le contrôle direct de la commission porte essentiellement sur les jeux de petite envergure (lotos, tombolas, tournois de poker). Et ces jeux-là suscitent le débat dans le canton, Fribourg étant reconnu pour ses lotos. Vous le savez, la nouvelle loi fédérale a complexifié leur organisation en imposant deux critères stricts: 50 % de redistribution et un carton sur dix doit être gagnant. Le type de lots permettant d'être exonéré du régime légal fait également débat. La législation fédérale ne s'applique en effet pas pour les lotos offrant des lots en nature. Dans cette optique, quid des bons d'achat? Les débats sur la question ne sont donc pas terminés.

La Loterie romande a été au centre de l'attention de la commission en 2022. Quelques chiffres. Le bénéfice 2021 de 224,7 millions de francs a été réparti comme suit: 11,3 millions de francs partent directement vers le sport national d'élite, en particulier le football et le hockey, et 3 millions de francs sont dévolus aux courses de chevaux (paris sportifs). Le bénéfice résiduel qui se monte à 210,6 millions de francs se ventile dans les cantons, Fribourg ayant reçu en 2021 26,9 millions. Le domaine le plus soutenu par la Loterie romande est la culture, avec un montant de près de 65 millions de francs. Les bénéfices sont aussi reversés à l'action sociale (26,5 millions), à la jeunesse et à l'éducation (11,5 millions), à la santé et au handicap (7,8 millions), ou encore au tourisme (12,5 millions). 31 millions de francs sont reversés au sport amateur. De tels montants suscitent bien évidemment toutes les convoitises et la répartition sport/culture fait débat au sein de la commission, comme dans les cantons.

Les mesures de protection de la population et la prévention contre les comportements à risque sont une autre thématique importante et les paris en ligne ont été au cœur de nos échanges. J'ai voulu tester les obstacles qui se mettent en travers de ma volonté de jouer en m'inscrivant d'abord sur le site internet de la Loterie romande. Manque de chance, dimanche, le site était en maintenance, excellent moyen de dissuasion, mais j'ai persisté et je suis parvenu à m'inscrire. Rien d'insurmontable mais mon profil n'est pas non plus de celui d'un joueur à risque puisque je n'ai dépensé que 15 francs pour jouer à l'Euromillions et j'ai même gagné, pas le million malheureusement, mais de quoi rejouer une fois. Il faut toutefois montrer patte blanche et en cas de perte importante (trois fois 2000 francs), des informations supplémentaires sur vos revenus peuvent être demandées, y compris les certificats de salaire. Cela va donc loin et la loi donne le droit à la Loterie romande d'avoir accès à des données très personnelles. Pour rester sur les paris en ligne, la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent a également limité l'offre, en interdisant l'accès aux sites de paris en ligne étrangers. Et là, cela fonctionne déjà moins bien. En effet, avec un simple VPN gratuit – c'est un réseau privé virtuel permettant de donner l'impression au serveur que vous êtes connecté depuis un autre pays –, il est possible de s'enregistrer sur n'importe quel site étranger en quelques minutes et ces sites-là échappent à tout contrôle. Les chiffres à ce sujet semblent démontrer cela puisque la prévalence des joueurs à risque sur les sites étrangers est nettement élevée que sur les sites suisses.

La Loterie romande agit également pour protéger les mineurs. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des jeux est interdit aux moins de 18 ans. Le respect de cette règle est assuré par de réguliers contrôles mystères, effectués par des agents de sécurité assermentés, dans les points de vente. Il y en a eu 2746 en 2019, 1234 en 2021 en raison des conséquences du COVID-19, qui ont entraîné la fermeture d'un certain nombre de points de vente. Quant aux bornes de jeu, elles nécessitent une carte d'identité pour être activées. Si la Commission interparlementaire n'a que peu de compétences sur ces aspects, elle a pu être rassurée par les mesures prises qui, vous l'avez constaté, sont nombreuses. La protection des mineurs pour les jeux de petite envergure cette fois-ci – loto, tombolas, tournois de poker – est aussi un aspect essentiel et, selon la loi,

c'est l'une des missions qui incombe, de manière indirecte du moins, à la Commission interparlementaire. Elle y prêtera une attention toute particulière.

Avant de conclure, je vous invite à prendre acte de ce rapport d'activité de la CIP CORJA, une nouvelle entité qui doit encore trouver sa place au sein d'institutions déjà bien établies. Mais vu la sensibilité du sujet et les sommes en jeu, nul doute qu'elle aura un rôle important à jouer, rôle essentiellement politique et stratégique.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je ne vais pas prolonger le débat. Le rapporteur a fait un excellent travail. Il nous a présenté un rapport très détaillé. Je ne peux que lui souhaiter des millions à l'Euromillions pour contribuer aux caisses de l'Etat de Fribourg.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Mon lien d'intérêts est d'être membre de la CIP CORJA. Je souhaite reprendre une question chère aux cantons du Valais, Vaud et Fribourg, à savoir l'organisation des lotos.

Nous n'avons pas pu déroger à la loi fédérale. L'organisation de lotos avec gains en espèces ne peut se faire qu'aux conditions strictes et leur suivi, inadapté pour des lotos, tourne à l'usine à gaz. Soit, *dura lex sed lex*. Réellement, il ne reste à nos sociétés locales que la possibilité de proposer des gains en nature, à savoir des bons ou des jambons, ou des bons jambons. Or, l'autorité intercantonale sur les jeux d'argent – la GESPA – a fait des recommandations d'interpréter les gains en bons comme des gains en espèces et d'ainsi forcer ces lotos à rentrer dans le champ de la loi fédérale sur les jeux d'argent. La mise en œuvre appartient aux cantons et heureusement, Fribourg ne fait pas partie de la petite minorité des cantons qui, comme Berne, a suivi les propositions de la GESPA. Nos sociétés locales, sportives et culturelles, sont le ciment de notre communauté. Pour vivre, elles ont besoin de moyens et ces lotos restent une source de revenu importante. Or, il faut rester attentif, car il existe des vellétés d'attaquer nos "lotos bons" par la GESPA en forçant la main aux cantons. De plus, une évaluation de la loi au niveau fédéral sera faite et un rapport avec des recommandations pour modifier la loi ou les règlements d'exécution sera établi. Bien qu'il s'agisse de législation fédérale, le Conseil d'Etat peut faire du lobbysme et fait partie de commissions intercantionales, donc la CSJA. Tôt ou tard vous serez consultés sur le sujet.

J'apprécie particulièrement le jambon, surtout lorsqu'il est de la borne et AOP, mais M. le Conseiller d'Etat, sauvez nos sociétés et nos "lotos bons". Merci !

Michel Pascale (PS/SP, SC). J'ai une question de compréhension au niveau du rapport. En page 4, il est mentionné le nombre d'exclusions, mais pas pour l'année 2022. Cela s'arrête en 2021. Serait-ce une faute de frappe? J'insiste sur ce point car, comme le rapporteur l'a démontré – et je le remercie pour ses expériences en ligne qui montrent à quel point les dispositifs locaux peuvent être aisément contournés et à quel point, pour avoir été assistante sociale dans une vie passée, l'impact des dépendances aux jeux d'argent est énorme sur les personnes, leur entourage et finalement sur la société qui doit prendre en charge ces personnes-là. Nous voyons à quel point il est facile de les détourner ou de passer outre le local. Néanmoins, j'aimerais savoir combien de personnes, en 2022, avec le dispositif local que nous avons, ont été exclues et signalées. Merci!

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je n'ai pas la réponse à la question sur le rapport. Le rapporteur pourra certainement y répondre. Concernant la demande du député Clément sur les lotos, pouvoir maintenir ces revenus pour les sociétés est effectivement un cheval de bataille du canton de Fribourg. A Berne, que vous avez pris en exemple, deux ou trois sociétés à but lucratif faisaient des chiffres d'affaires qui dépassaient le million, ce qui a poussé le canton de Berne à légiférer et s'adapter à la loi sur les jeux d'argent. Il y a quelque temps, je suis allé, accompagné du conseiller d'Etat Darbellay, discuter avec la GESPA pour qu'elle prenne en considération les spécificités du canton de Fribourg. Il y a effectivement une méconnaissance du tissu local, notamment des revenus générés pour les sociétés locales dans notre canton. Je crois que la GESPA a compris notre message qui consiste à dire que les bons, dans ces lotos, devaient se maintenir étant donné qu'il s'agit de sociétés à but non lucratif. Néanmoins, le canton de Fribourg devra quand même prendre garde aux sociétés à but lucratif qui organisent des lotos, qui parfois même utilisent des sociétés qui n'existent pas pour renflouer les caisses d'une société anonyme ou à responsabilité limitée. Là, nous devons donner un tour de vis pour maintenir les sociétés de musique, les fanfares, les clubs de foot, etc. de sorte qu'ils puissent continuer à exister. Vous pouvez donc compter sur notre plein soutien et notre travail de fond pour que cette belle tradition puisse perdurer.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat d'être attentif à nos sociétés et à nos associations locales. Comme je vous l'ai dit, je préside des associations qui bénéficient aussi de cela. C'est extrêmement important pour la vitalité et la diversité de nos sociétés et nos associations locales du canton. Pour répondre à M^{me} la Députée Michel, non, ce n'est pas une faute de frappe puisque le rapport 2022 tient compte des chiffres 2021. Il y a donc toujours une année de retard. Par conséquent, vous aurez les chiffres de 2022 l'année prochaine. Pour information, il existe trois types d'exclusion: la première est l'exclusion volontaire – une personne peut s'inscrire sur un formulaire en ligne. La deuxième est l'exclusion sur la base d'annonce d'un service spécialisé ou d'une autorité d'œuvre sociale. Aucune annonce durant ces trois dernières années n'a été faite. La dernière est celle que vous connaissez.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité 2023-GC-2 Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : Rapport annuel 2022

Rapporteur-e: **Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR)
Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
Rapport/message: **12.01.2023** (BGC mai 2023, p. XXXX)

Discussion

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye vous soumet son rapport d'activité 2022. Durant cette période et conformément à la convention intercantonale, cette Commission s'est réunie à deux reprises, en mars et en septembre, notamment pour les comptes 2021 et le budget 2023. Tout d'abord, la Commission tient à remercier M^{me} Sabine De Vito-Bolla, directrice, M^{me} Géraldine Dafflon, administratrice, M. le Conseiller d'Etat Frédéric Borloz, M. Lionel Eperon, directeur général de la DGEP du canton de Vaud et M. Alain Renevey, notre secrétaire, pour l'excellente collaboration. De plus, nous tenons aussi à relever que lors de la séance de mars 2022, nous avons eu le plaisir d'accueillir M^{me} la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens, qui a remplacé M^{me} la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle comme présidente du conseil du GYB alors que, conformément au tournus établi, la présidence pour cette année 2022 et la prochaine échoie au canton de Vaud.

Le rapport qui nous est soumis se décline en quelques points: les comptes de l'année 2021, le budget prévisionnel pour l'année 2023 ainsi que quelques thèmes d'actualité

Les comptes 2021 présentent un total de charges de 18 937 100 francs et un léger excédent de produits de 368 863,89 francs. Le rapport relève quatre éléments essentiels qui ont impacté les comptes, à savoir:

- > un changement de régime de la Caisse de pension du personnel de l'Etat pour un montant tout de même de 2 759 313,75 francs. Ce montant a été financé par l'Etat de Vaud, celui de Fribourg, un prélèvement sur le fonds de réserve et l'attribution d'un petit bénéfice de 2020;
- > la crise COVID, avec son lot de frais de nettoyage et de désinfection et, par là-même aussi, une forte baisse des locations. Tout cela a été compensé par les baisses de frais lors de la cérémonie de diplômes notamment;
- > une restructuration informatique à la suite de la cyberattaque et du départ de l'ancien directeur;
- > la finalisation de l'extension, qui représente tout de même 26 nouvelles salles de classe sur un total de 59.

Le budget 2023 voit ses charges en augmentation de 4,96 % pour atteindre un total de 21 205 560 francs. Cette hausse s'explique notamment par:

- > une augmentation légère des effectifs des enseignants de 2,9 EPT, portant ainsi à 117,5 EPT le nombre de collaboratrices et collaborateurs;
- > une forte augmentation des coûts de l'énergie: + 65 000 pour le chauffage et + 46 000 pour l'électricité;
- > la création d'un fonds de 220 000 francs pour le changement d'une chaudière à gaz et différents mandats informatiques.

Comme Vaud et Fribourg, le GYB va implémenter une nouvelle école de commerce qui sera assez dynamique et proactive. Le principe majeur de cette réforme consistera, pour la partie CFC, à travailler principalement par compétences, induisant différentes méthodes d'enseignement avec davantage de compétences transversales et probablement moins de cours traditionnels et plus d'interdisciplinarité. De plus, le GYB a fait le choix de créer une entreprise d'entraînement au sein de l'école pour permettre ainsi aux élèves de se confronter chaque semaine à la réalité du terrain. Outre les habituels stages en entreprises, les élèves seront en contact avec de nombreuses autres entreprises de ce type à travers la Suisse, tout cela afin de leur permettre un lien plus fort avec le terrain et une expérience très proche de la réalité, même s'ils sont en cursus d'étude.

Si 2021 avait déjà été une année particulière avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, 2022 la voit déjà s'en aller à la fin septembre. Des raisons personnelles ont dicté son choix. La Commission adresse à M^{me} De Vito-Bolla ses vifs remerciements pour son engagement au service des élèves et l'excellente collaboration. M. Nicolas Fragnière, adjoint de direction depuis

cinq ans, est nommé directeur par intérim depuis le 1^{er} octobre 2022. A savoir qu'entretemps, son statut a changé puisqu'il a été officiellement nommé directeur du GYB en mars 2023. Comme on peut le constater, malgré quelques turbulences, comme le changement de trois directeurs en deux ans et une attaque informatique de grande ampleur, le GYB est un établissement scolaire qui fonctionne bien.

Avant de terminer ce résumé, j'aimerais brosser un bref portrait de cet établissement. Le GYB en 2022, c'est trois écoles – maturité, école de commerce, école de culture générale –, 140 enseignants, 127 titulaires et 13 remplaçants, 1234 élèves avec une petite majorité de Fribourgeois (624), 59 classes, 75 000 périodes données durant l'année, 20 mentors qui suivent les élèves, 20 personnes à l'administration (directrice, administratrice, secrétariat, etc.).

Pour conclure, la Commission interparlementaire réitère de manière plus générale ses remerciements à la direction, au corps professoral et aux collaborateurs. Elle souligne de plus la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement et recommande au Grand Conseil des cantons de Vaud et de Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2022.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je souhaite, en premier lieu, remercier M^{me} la Rapporteuse et les autres membres de la délégation fribourgeoise de la Commission pour le travail effectué dans le cadre de leur mission parlementaire, mais également de leur intérêt pour la vie scolaire du Gymnase intercantonal de la Broye. Vous l'avez vu, le rapport d'activité est très complet. Je me permets uniquement un complément concernant une actualité postérieure à la date de rédaction de ce document. Comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse, le 31 mars 2023, le Conseil du GYB a désigné notre concitoyen fribourgeois M. Nicolas Fragnière comme directeur du GYB depuis le départ de M^{me} Sabine De Vito-Bolla en octobre 2022. M. Fragnière exerçait déjà la fonction de directeur ad intérim de cet établissement à la pleine et entière satisfaction des autorités cantonales. Nous ne pouvons que lui souhaiter plein succès dans sa fonction.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11 h 20.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*